

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 10 novembre 2020 portant application des articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier

NOR : ECOT2029490A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 10 novembre 2020, vu la décision 2019/1720/PESC du Conseil du 14 octobre 2019 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Nicaragua modifiée ; vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 562-3 et suivants, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 :

A Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises, les fonds et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par les personnes mentionnées dans l'annexe sont gelés.

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au *Journal officiel* de la République française pour une durée de six mois.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit par recours gracieux adressé au ministère de l'économie et des finances au 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédéc 233, ou à sanctions-gel-avoirs@dgtresor.gouv.fr, soit par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr. En l'absence de réponse à un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la date du recours, il y a rejet implicite de la demande et le tribunal administratif de Paris pourra être saisi dans les deux mois suivant le rejet implicite.

ANNEXE

PERSONNES PHYSIQUES LIÉES AU NICARAGUA

* AVELLÁN MEDAL Ramón Antonio

Date de naissance : 11/11/1954

Lieu de naissance : Jinotepe, Nicaragua

Passeport n° : A0008696, délivré le 17/10/2011, expirant le 17/10/2021

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; directeur général adjoint de la police nationale du Nicaragua et ancien chef de la police à Masaya. Responsable de graves violations des droits de l'homme et de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique au Nicaragua, notamment en coordonnant la répression à l'égard des manifestants à Masaya en 2018

Désigné par le règlement (UE) 2020/606 du 04/05/2020

* CASTRO GONZÁLEZ Sonia

Date de naissance : 29/09/1967

Lieu de naissance : Carazo, Nicaragua

Passeport n° : A00001526, délivré le 19/11/2019, expirant le 19/11/2028

Carte d'identité n° : 0422909670000N

Renseignements complémentaires : sexe féminin ; conseillère spéciale du président du Nicaragua pour les questions de santé et ancienne ministre de la santé. Responsable de graves violations des droits de l'homme et de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique au Nicaragua, notamment en entravant l'accès à l'assistance médicale d'urgence des civils blessés ayant participé à des manifestations et en ordonnant au personnel hospitalier de signaler les manifestants amenés à l'hôpital par la police

Désigné par le règlement (UE) 2020/606 du 04/05/2020

* DÍAZ MADRIZ Francisco Javier

Date de naissance : 03/08/1961

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; directeur général de la police nationale nicaraguayenne depuis le 23 août 2018 et ancien directeur général adjoint de celle-ci. Responsable de graves violations des droits de l'homme et de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique au Nicaragua, notamment en dirigeant les forces de police commettant des actes de violence contre des civils tels que le recours excessif à la force, des arrestations et détentions arbitraires et la torture

Désigné par le règlement (UE) 2020/606 du 04/05/2020

* MONCADA LAU Néstor

Date de naissance : 02/03/1954

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; conseiller personnel du président du Nicaragua pour les questions de sécurité nationale. A ce titre, il a directement participé à la prise de décisions sur des questions de sécurité nationale et à la mise en place de politiques répressives menées par l'état du Nicaragua à l'encontre de personnes participant à des manifestations, de représentants de l'opposition et de journalistes dans le pays depuis avril 2018, et il en porte la responsabilité

Désigné par le règlement (UE) 2020/606 du 04/05/2020

* PASTOR URBINA Justo

Date de naissance : 29/01/1956

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; chef de l'unité des opérations spéciales de police (DOEP). Il a participé directement à la mise en œuvre de politiques répressives contre les manifestants et l'opposition au Nicaragua, en particulier à Managua. Dans ce contexte, il est responsable de graves violations des droits de l'homme et de la répression de la société civile et de l'opposition démocratique au Nicaragua

Désigné par le règlement (UE) 2020/606 du 04/05/2020

* PÉREZ OLIVAS Luís

Date de naissance : 08/01/1956

Renseignements complémentaires : sexe masculin ; commissaire général et responsable principal de l'assistance juridique dans le centre pénitentiaire « El chipote ». Responsable de graves violations des droits de l'homme, telles que torture, emploi intensif de la force, mauvais traitements infligés à des détenus et autres formes de traitements dégradants

Désigné par le règlement (UE) 2020/606 du 04/05/2020